



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 17.23

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET DÉPARTEMENTAL

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction : Finances

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET DÉPARTEMENTAL

RAPPORT N° 17.23

Mes chers Collègues,

Le compte administratif 2016 témoigne cette année encore de notre volonté de respecter les engagements pris envers nos concitoyens de conduire des politiques territoriales de qualité, cohérentes et efficaces, dans un souci permanent de bonne gestion des finances publiques.

Ainsi, le Département a poursuivi en 2016 l'effort de solidarité en faveur des Alto-séquanais les plus fragiles. 838 M€ ont donc été consacrés aux dépenses du secteur social¹ (masse salariale et frais de structures compris), représentant près de 60 % des dépenses de fonctionnement, comme en 2015. La lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté a aussi été une préoccupation majeure de l'année 2016, avec 170 M€ mobilisés au titre du Revenu de Solidarité Active (RSA), en hausse de 3,7 % par rapport à 2015.

Malgré un contexte financier et social toujours plus contraint pour les Départements, avec la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat et la progression sensible de la péréquation, les Hauts-de-Seine sont parvenus, d'une part, à contenir les dépenses de fonctionnement sans compromettre la qualité de service rendu, d'autre part à maintenir un niveau d'investissement élevé, à contre-courant de ce qui est observé au plan national, avec 468 M€ de dépenses d'équipement réalisées, après 384 M€ en 2015. Depuis 2010, alors que le Département s'est désendetté de 86 M€, ce sont plus de 3 Md€ qui ont été investis par les Hauts-de-Seine sur des projets ambitieux et ciblés concourant au dynamisme et à l'attractivité de notre territoire.

Les efforts consentis par notre Département depuis de nombreuses années dans sa gestion financière nous permettent de préserver notre capacité à investir sans accroître l'effort fiscal demandé à nos concitoyens ni recours massif à l'emprunt. Ainsi, les Hauts-de-Seine restent en 2016 le département le moins endetté d'Ile-de-France.

Cette situation financière saine a d'ailleurs une nouvelle fois été saluée par l'agence de notation Standard & Poor's, qualifiant de « très forte » la gouvernance et la gestion financière des Hauts-de-Seine. Cette année, l'agence a également relevé le critère de performance budgétaire, jugée désormais « forte ».

Ce rapport vise à vous présenter les grandes tendances du compte administratif 2016, tant en recettes (I) qu'en dépenses (II), ainsi qu'à vous soumettre une proposition d'affectation du résultat issue de l'exercice (III).

1 Dépenses constatées en 2016 sur les chapitres 934, 935, 9354, 9355, 9356.

I. DES RECETTES 2016 EN LEGERE HAUSSE DU FAIT DE LA BONNE TENUE DES DROITS DE MUTATION MALGRE UNE NOUVELLE EROSION MAJEURE DE LA DGF

Le montant total des recettes réelles (hors dette, hors reprise de résultat) de l'exercice 2016 s'élèvent à près de **2 545 M€** alors que les recettes 2015 s'élevaient à près de 2 265 M€. En neutralisant l'impact des recettes issues de la clôture de l'activité THD et des reprises de provisions, les recettes totales s'élèvent à **2 195 M€** en 2016 contre 2 175 M€ en 2015, soit **une progression de près de 1 %**.

Pour les recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers, alors que la dotation globale de fonctionnement (DGF) subit une érosion de près de 25 %, la fiscalité directe progresse de moins de 1 %, et la fiscalité indirecte s'accroît de 6 %, du fait d'un contexte immobilier favorable.

Parallèlement, les recettes d'investissement réelles hors dette et hors résultat reporté connaissent une hausse de 13 %, à nuancer toutefois.

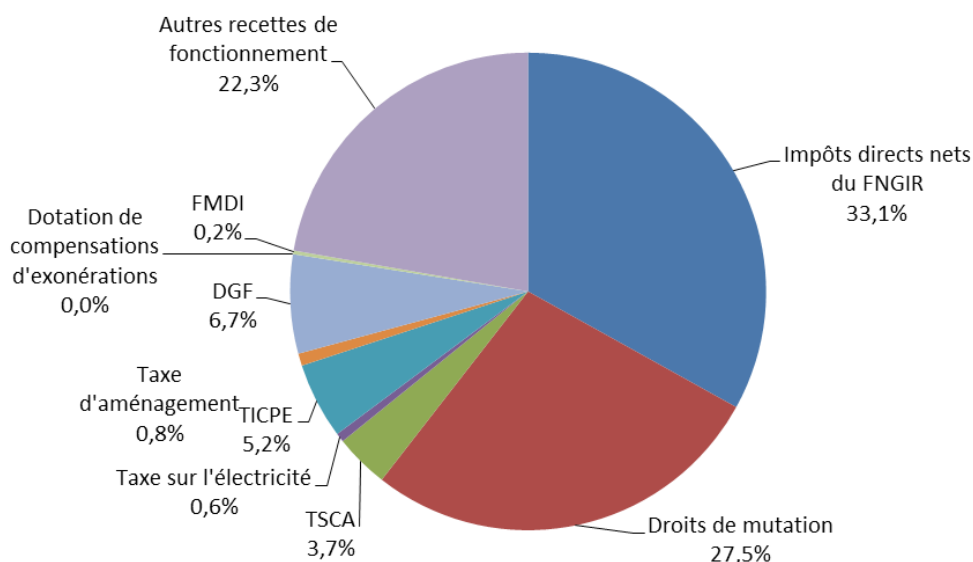
A. UNE PROGRESSION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT GRACE AU CONTEXTE IMMOBILIER FAVORABLE

1. Présentation synthétique

Le montant réalisé des recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers s'élève à **2 442,4 M€**, soit un montant net du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) de **2 200,5 M€**, en progression d'environ 14 %. En neutralisant l'impact des recettes liées à la clôture de l'activité THD et des reprises de provisions, ces recettes s'établissent à **1 873,5 M€**, soit **une hausse de 1,7 %** par rapport à 2015, conforme à la tendance observée au plan national (+1,42 % d'après l'Observatoire des finances locales pour 2016, ministère de l'économie et des finances).

La structure de ces recettes montre que les impôts directs représentent 33 % des recettes réelles de fonctionnement nettes du FNGIR, les droits de mutation 28 % et la DGF moins de 7 % désormais (10 % en 2015 et 14 % en 2014) :

Répartition des recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers 2016



2. Une fiscalité directe en légère progression compte tenu de la quasi-stagnation de la CVAE

En 2016, le produit de la CVAE s'est élevé à **655,7 M€**, soit une légère hausse de 0,2 % par rapport à 2015, ce qui ne permet pas de rattraper le niveau de 2013 (662,4 M€). Les principaux secteurs d'activités contributeurs sont les activités de conseils informatiques et de gestion (9 %), les activités de sièges sociaux (8 %), les intermédiations monétaires (6 %) et le secteur des assurances (3 %).

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) connaît une hausse de 2,2 % (2,5 % en 2015) pour atteindre un montant de **312 M€**. Cette hausse résulte d'une variation physique de 2,4 % des bases ménages et professionnelles et d'une revalorisation des bases prévue par la loi de finances pour 2016 de 1 %, desquelles est déduit l'impact des exonérations, stables en montant. En 2016, les locaux professionnels représentent 46 % des bases totales, et les locaux d'habitation 54 %, soit une répartition identique à celles de 2015 et de 2014.

En 2016, la fiscalité directe a été écrêtée par quatre mécanismes de péréquation pour un montant total de **360,5 M€** (341 M€ en 2015) en augmentation de près de 6 % :

- le FNGIR, dont le montant définitif notifié en 2013 s'établit à 241,9 M€ ;
- la contribution à la péréquation des droits de mutation pour 68,7 M€, en hausse de 38 % compte tenu de la progression du produit en 2015 ;
- la péréquation sur la CVAE pour 19,6 M€, en hausse de 1,8 % compte tenu de l'augmentation du produit 2015 de la CVAE ;
- la contribution au fonds de solidarité des départements d'Ile-de-France, à hauteur de 30 M€, montant identique à celui de 2015.

Au final, la fiscalité directe nette du FNGIR s'est élevée à 727,3 M€, en hausse de 1 %, et la fiscalité nette des péréquations à 608,7 M€, en baisse d'environ 2 %.

3. Un nouveau rebond des droits d'enregistrement contribuant à une hausse des autres recettes fiscales

Le produit des droits de mutation (y compris la taxe additionnelle) a connu une progression de près de 6 % dans les Hauts-de-Seine, conforme à la hausse observée au plan national (+7 %)², pour atteindre **604,8 M€**. Les Notaires de France ont souligné que, malgré l'environnement économique et social incertain, le retour des acquéreurs qui n'anticipaient plus de baisse de prix et les conditions de financement très attractives ont fluidifié le marché immobilier. Dans les Hauts-de-Seine, outre la bonne santé du marché immobilier, des ventes exceptionnelles de bureaux ont été enregistrées, en particulier sur la commune de Rueil-Malmaison (plus de 12 M€ de droits de mutation en août) et sur le secteur de La Défense (près de 17 M€ en août et 18 M€ en octobre).

Au titre de la gestion du RSA, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) se maintient à **99,5 M€**. Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) reste stable à **5,4 M€**.

² Source : S&P Global – Les Collectivités françaises : l'heure de la relance de l'investissement ? – Février 2017

Au titre des transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004 sur les responsabilités locales, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) et le complément de TICPE ont généré une recette de **94,8 M€**, en forte progression de 11 %, en raison notamment du reliquat de 2015 ordonnancé sur l'exercice 2016 pour 4 M€, et du reliquat de 2016 de taxe collectée tardivement par les services de l'Etat suite à des difficultés déclaratives pour environ 9 M€.

Enfin, le produit de la taxe d'aménagement est en progression de 23 % pour s'établir à **18,2 M€**.

4. Des concours financiers de l'Etat qui subissent une nouvelle fois une importante érosion

Le montant de la DGF versée en 2016 chute de près de 25 % (- 48 M€) pour atteindre un niveau de **147,5 M€**. Cette contraction résulte majoritairement de la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités dans une optique de réduction des déficits publics, et dans une moindre mesure de l'abondement de la part « péréquation » de la DGF. **Au total, depuis 2013, la DGF du Département a été réduite de 116 M€.**

Les dotations de compensation relatives aux exonérations fiscales, qui constituent des variables d'ajustement pour le budget de l'Etat, ont quant à elles perdu près de 4 % pour s'établir à **8,8 M€**.

5. Les cessions immobilières

Les cessions dans le cadre de la politique de défaisance des biens devenus inutiles aux missions du Département se sont poursuivies en 2016.

Ces cessions ont procuré au total une recette de plus de **30 M€** en 2016 répartis de la manière suivante :

- château de Bussières à Meudon (12 M€),
- terrain constructible situé à Antony (10,2 M€),
- 20 appartements situés au 4, rue du Docteur Arnaud à Vanves (4,2 M€),
- logements et terrains à bâtir mis aux enchères (3,5 M€),
- cessions diverses (0,3 M€).

6. Le décompte indemnitaire du projet THD

Suite à la résiliation de la DSP, un décompte indemnitaire a été notifié à l'ancien délégataire le 13 juillet 2016 au bénéfice du Département.

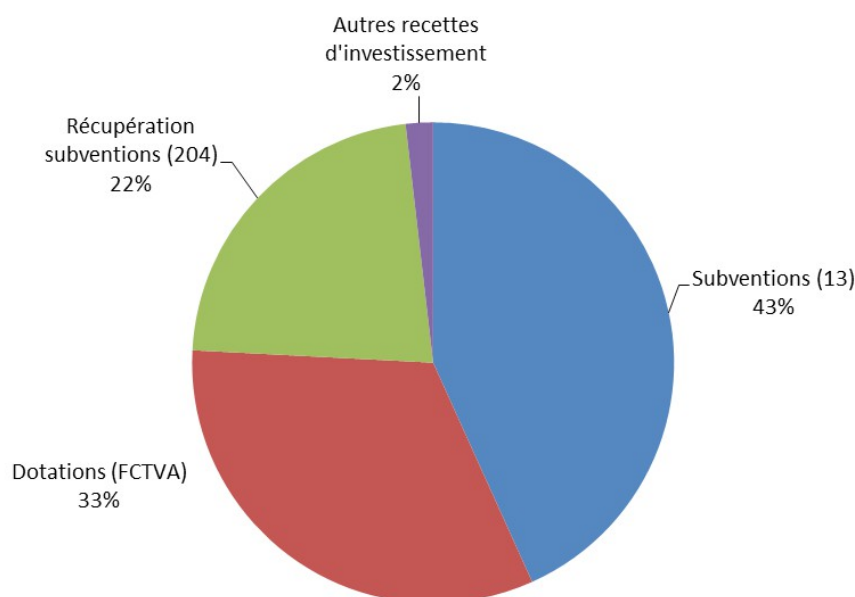
Au final, l'opération THD a un impact net positif de **181 M€** en 2016 sur les recettes (dont 22 M€ en investissement correspondant au remboursement de la part non-amortie de la subvention).

Considérant les contentieux dont font l'objet ces titres, il est prévu à ce stade un provisionnement total de cette somme de 181 M€ au budget supplémentaire 2017, afin de se prémunir contre tout risque de non recouvrement des titres.

B. UN REBOND DES RECETTES D'INVESTISSEMENT QUI N'EST QU'APPARENT, EN RAISON DES OPERATIONS LIEES AU THD

Les recettes réelles d'investissement hors opérations financières et excédent reporté s'élèvent à **102 M€**, en hausse d'environ 13 %. En neutralisant la recette relative au réseau THD (22 M€), les recettes s'établissent à **80 M€**, en baisse de 12 %.

Répartition des recettes réelles d'investissement hors opérations financières et excédent reporté 2016



Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) s'élève à **33,2 M€**, montant en chute de 15 % par rapport à 2015, en raison de l'exclusion du périmètre des dépenses éligibles des secteurs d'activités qui font l'objet d'une récupération de la TVA par voie fiscale, en particulier la Seine Musicale.

La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) reste gelée à **6,9 M€**.

Les subventions d'investissement reçues (hors DDEC) présentent un rebond de 28 %, s'établissant à **37 M€**, compte tenu d'une hausse de plus de 20 % des subventions de l'Etat et de l'ANAH relatives à la délégation des aides à la pierre qui atteignent 16,2 M€, et d'une recette issue de la commune d'Issy-les-Moulineaux au titre des Berges de Seine pour 7,3 M€. Les subventions pour la construction des tramways s'établissent quant à elles à moins de 4 M€, soit une baisse de plus de 30 %, les programmes des T1, T2 et T6 étant arrivés à leur fin.

II. DES DÉPENSES 2016 MAITRISEES MALGRE LES CONTRAINTES INHERENTES AU CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL INCERTAIN

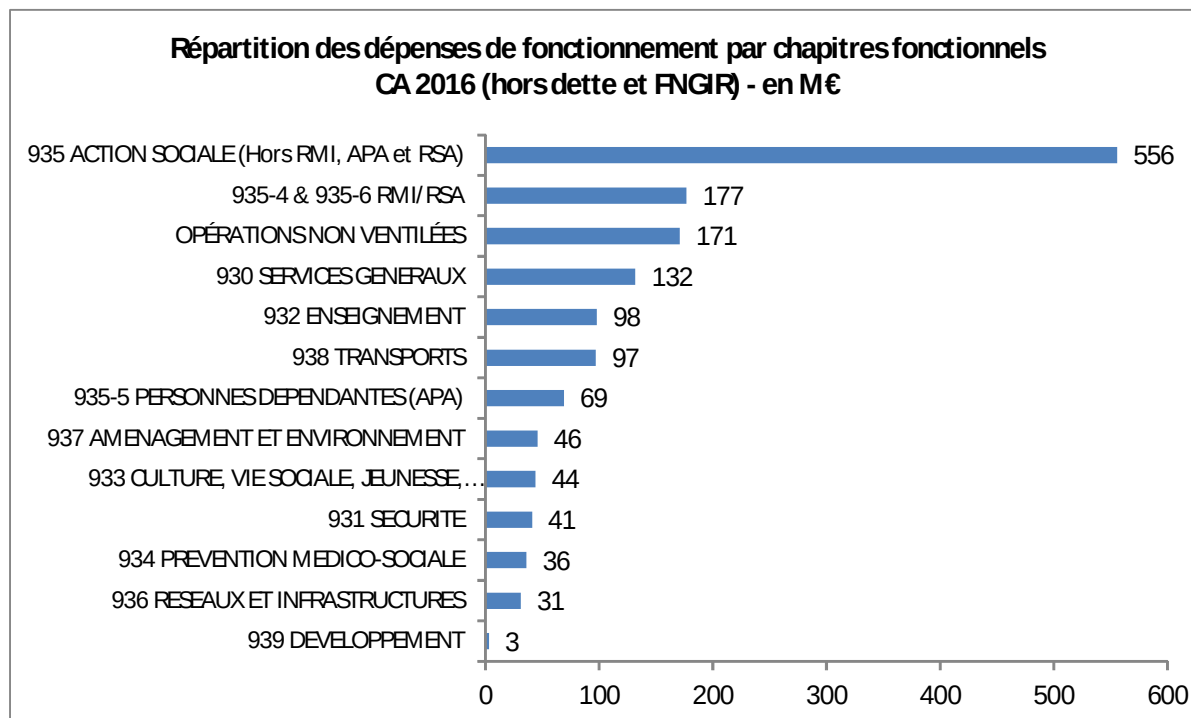
Les dépenses réelles de l'exercice 2016 (**2 253 M€**) sont en hausse de 4 % par rapport à celles de 2015 (2 165 M€), mais se caractérisent à nouveau par une maîtrise des charges de fonctionnement (+0,07 % en 2016 après +0,01 % en 2015³). Hors dette et FNGIR, les dépenses réelles totales s'élèvent à **1 969 M€**.

A. DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CONTENUES MALGRÉ UNE MONTEE EN PUISSANCE DES DÉPENSES CONTRAINTES

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent **1 751 M€** en 2016, contre 1 753 M€ en 2015.

Hors dette et hors péréquation au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), les dépenses de fonctionnement représentent 1 501 M€ en 2016 contre 1 503 M€ en 2015, soit un taux de réalisation de 92 % par rapport aux crédits ouverts.

Au vu de la structure de nos dépenses de fonctionnement, les dépenses sociales représentent toujours une part prépondérante dans les dépenses réelles, hors dette et FNGIR :



³ Dépenses réelles de fonctionnement hors FNGIR, charges financières et provisions

1. Le rapprochement avec les Yvelines

Créée en janvier 2016, l'Établissement public de coopération interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine a eu pour première réalisation, la création d'un service unique d'archéologie préventive (0,2 M€).

En 2017, de nouvelles compétences sont mutualisées et transférées à l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI 78/92), telles que l'entretien et l'exploitation de la voirie départementale ou encore l'instruction des demandes d'adoption.

L'EPI a vocation à être une structure fonctionnant exclusivement avec les moyens mis à disposition ou transférés par les deux départements, avec la perspective de réaliser des économies d'échelle.

2. Une action prioritaire dans le domaine de la solidarité

Notre compte administratif 2016 traduit l'importance de l'action départementale en faveur de la protection des personnes les plus fragilisées. Les dépenses réalisées au titre des actions sociales se sont ainsi élevées à **838 M€** en 2016⁴, avec notamment :

- une dépense en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées, qui reste stable et s'élève à **319 M€** ;
- des crédits consacrés aux personnes éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés financières en progression de 1,2 % par rapport à 2015, s'établissant à **182,4 M€** ;
- un engagement consacré aux enfants et adolescents en danger ou en risque, à hauteur de montant de **161 M€** ;
- un soutien à la petite enfance atteignant **31,5 M€**⁵.

2.1. Les actions dédiées aux personnes en situation de handicap

Notre action dans le domaine du handicap constitue un axe fort de notre politique sociale avec des dépenses réalisées en 2016 de **162,6 M€** contre 161,3 M€ en 2015, soit une augmentation de 0,8 %, répartie entre l'aide à l'hébergement et l'aide au maintien à domicile.

En 2016, l'hébergement des personnes handicapées a représenté une dépense de 102,8 M€, contre 101,5 M€ en 2015, soit une hausse de 1,3 %, engendrée principalement par l'ajustement des moyens octroyés aux établissements et par l'ouverture de places.

4 Dépenses constatées en 2016 sur les chapitres 934, 935, 9354, 9355, 9356.

5 Dépenses hors frais de mise à disposition des crèches municipalisées et hors Contractualisation

En outre, 59,7 M€ ont été consacrés, comme en 2015, à l'aide au maintien à domicile des personnes handicapées :

- les dépenses relatives à la prestation de compensation du handicap (PCH) sont stables passant de 29,8 M€ en 2015 à 29,7 M€ en 2016. Un rattachement de charges de PCH sur la base d'engagements statistiques est effectué chaque année afin de mieux traduire comptablement le coût de cette prestation à la date d'éligibilité des nouvelles demandes. A fin décembre 2016, 2 601 adultes et 200 enfants ont perçu la PCH (à domicile et en établissement) ;
- le versement de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) poursuit sa diminution en raison notamment du basculement des bénéficiaires vers la PCH, et représente des dépenses s'élevant à 11,3 M€ contre 12,1 M€ en 2015 (- 6 %). Au 31 décembre 2016, 1 713 personnes ont bénéficié de l'ACTP contre 1 799 au 31 décembre 2015 ;
- le Département a également consacré en 2016 une dépense de 15,2 M€ à l'accueil de jour et aux services d'accompagnement des personnes handicapées (contre 14,6 M€ en 2015). A fin décembre 2016, 1 073 adultes ont bénéficié de l'un des deux dispositifs de maintien à domicile, contre 976 en 2015 ;
- enfin, le service de transport « Pour Aider à la Mobilité 92 » (PAM 92) permet aux personnes handicapées de se déplacer à la demande, de porte à porte et à prix réduit. En 2016, 34 889 courses ont été effectuées pour une dépense de 2,4 M€.

2.2. L'accompagnement des personnes âgées

L'action en faveur des personnes âgées s'est élevée en 2016 à **156,4 M€**, contre 157,2 M€ en 2015. Cette diminution de 0,53 % tient principalement au transfert dans le cadre de la contractualisation du financement de 5 centres locaux d'information et de coordination et de 7 coordinations gérontologiques, et à la mise en place du paiement différentiel pour les résidences autonomie.

Les dépenses relatives à l'hébergement des personnes âgées se sont élevées à 101,7 M€ en 2016. Elles comprennent notamment :

- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement, pour une dépense de 37,3 M€ contre 36,6 M€ en 2015, avec 8 550 bénéficiaires payés au 31 décembre 2016 contre 8 396 un an auparavant ;
- l'hébergement des personnes âgées pour une dépense de 64,4 M€, dont la baisse de 1,65 % par rapport à 2015 fait suite à la mise en place du paiement différentiel dans les résidences autonomie et la légère diminution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (2 533 au 31 décembre 2016 contre 2 566 au 31 décembre 2015).

Au titre du maintien à domicile des personnes âgées, les dépenses se sont élevées à 54,5 M€ en 2016 contre 54,8 M€ en 2015, avec principalement :

- les dépenses consacrées à l'APA à domicile, qui se sont élevées à 31,5 M€, avec 7 538 bénéficiaires payés au 31 décembre 2016 contre 7 372 au 31 décembre 2015 ;
- le titre Améthyste, qui a mobilisé 20,3 M€ en 2016, pour 45 114 titres payés au 31 décembre 2016.

2.3. La lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté

En 2016, les Espaces départementaux d'actions sociales (EDAS), lieux d'accueil, d'orientation et d'accompagnement destinés à l'ensemble de la population du Département et en particulier aux personnes les plus démunies, ont reçu 198 866 appels téléphoniques, accueilli 160 382 personnes et les travailleurs sociaux ont reçu plus de 68 000 personnes en difficulté d'insertion sociale (accès aux droits, aux soins, accompagnement vers l'autonomie) dont 14 361 venant pour la première fois en EDAS.

Les allocations versées au titre du Revenu de Solidarité Active (RSA) ont connu une progression de 3,7 % par rapport à l'exercice 2015, représentant une dépense de **169,7 M€**. Comme les années précédentes, cette hausse intègre la revalorisation de l'allocation conduite dans le cadre des mesures du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (avec + 0,9 % d'indexation sur l'inflation au 1^{er} janvier 2016 et un « coup de pouce » de + 2 % à compter du 1^{er} septembre 2016). La Prime d'activité ayant remplacé le RSA activité au 1^{er} janvier 2016, la distinction entre RSA « socle » et RSA « activité » n'existe plus. De ce fait, à fin septembre 2016, le Département ne comptait plus que 30 121 foyers bénéficiaires du RSA et 53 469 personnes (allocataires, conjoints et enfants éventuels) couvertes par le RSA. Sur un an ce nombre de foyers bénéficiaires est en baisse (- 1,2 %).

Le Département a également consacré plus de 7 M€ en 2016 pour des actions visant à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Ainsi, dans le cadre de son Programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi (PDIRE) de l'année 2016, **le Département a notamment offert 14 944 places aux bénéficiaires du RSA** accompagnés par les référents uniques et attribué :

- plus de 1,2 M€ de subventions aux 40 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;
- plus de 2,6 M€ de subventions pour le financement de 11 Espaces Insertion couvrant 25 communes ;
- plus de 2,1 M€ pour financer des actions de formation et d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle.

De nouvelles actions ont été mises en œuvre en 2016 pour couvrir les besoins d'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires du RSA, dont certaines bénéficient d'un cofinancement à hauteur de 50 % par le Fonds social européen (FSE) au titre du Programme opérationnel national pour l'emploi et l'inclusion :

- **le Coaching vers l'emploi**, destiné aux nouveaux entrants dans le dispositif RSA, qui vise, par un accompagnement intensif, à un retour rapide à l'emploi. Cette action doit permettre de mobiliser 24 coachs emploi et doit concerner 1 400 bénéficiaires du RSA chaque année ;
- **l'Accompagnement au permis de conduire et à l'emploi** qui a pour objectif de permettre aux bénéficiaires du RSA d'obtenir le permis de conduire dans des conditions adaptées à leur situation.

Par ailleurs, le Département, grâce à son action d'insertion de clauses sociales dans les marchés de travaux et de services, a permis à **605 bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi en 2016**.

Les dispositifs visant à favoriser le retour à l'emploi ont également été confortés en 2016, avec notamment :

- **la Mission Prospection et Placement et l'expérience réussie de la « Passerelle emploi sur les métiers de la sécurité privée »**, en partenariat avec l'Ecole européenne de sécurité privée à Versailles et ses entreprises partenaires, qui garantit des CDI aux bénéficiaires du RSA formés. L'action de la Mission Prospection et Placement a permis à 730 bénéficiaires du RSA d'être présélectionnés, préparés à l'emploi (220 sessions de recrutement et ateliers de préparations aux entretiens d'embauche ont été organisés) et placés auprès de 60 entreprises, sur plus de 35 métiers. 53 % d'entre eux ont été recrutés en CDI. Par ailleurs, un an après avoir été recrutés, 74 % sont sortis du RSA et 42 % sont toujours en activité ;
- **« l'accompagnement global » des demandeurs d'emploi** qui a permis à 1 573 personnes de bénéficier de cette modalité d'accompagnement démarrée en juin 2015 et qui s'appuie sur un accompagnement en binôme par un travailleur social du Département et un conseiller emploi du Pôle Emploi. Des résultats très positifs sont déjà constatés en matière d'accès à l'emploi (44 %) ou à la formation de longue durée (10 %) ;
- **la plateforme d'aide socioprofessionnelle (PASP)** qui répond aux besoins des bénéficiaires du RSA cumulant des problématiques psychosociales et/ou de santé ne leur permettant pas d'accéder directement et à court terme à l'emploi, sur laquelle ont été orientés, depuis son démarrage en septembre 2015, plus de 520 bénéficiaires du RSA et qui a permis à 44 % des personnes qui ont suivi l'action en intégralité d'être réorientées vers un parcours professionnel (définition de projet, formation, recherche d'emploi accompagnée). En 2016, un montant de 400 k€ a été dédié à cette action.

Enfin, le Département a œuvré, en 2016, en faveur de l'accès et du maintien dans le logement au travers du Fonds de Solidarité Logement (FSL), pour une dépense de plus de 4,3 M€.

2.4. La prévention et la protection des enfants et des jeunes en danger ou en risque

Les dépenses réalisées dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance se sont établies à **161,1 M€** en 2016.

Elles répondent aux orientations définies dans le Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la jeunesse 2012-2016, qui consiste à améliorer la prévention des situations à risque, à privilégier les aides éducatives plutôt que le placement, à favoriser le placement familial plutôt qu'en établissement collectif et à accompagner les jeunes vers l'autonomie. Ainsi, au titre de l'exercice 2016, il a été consacré :

- **à l'hébergement des enfants de l'ASE**, 115,3 M€, soit une diminution de 5,9 % par rapport à 2015, avec un nombre d'enfants pris en charge au 31 décembre 2016 de 2 611 (contre 2 668 au 31 décembre 2015) ;
- **aux actions de prévention**, 17,7 M€ dont notamment 11,4 M€ pour la prévention spécialisée, 3 M€ pour les relais parentaux, ainsi que 2,5 M€ pour le Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ), le financement des Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) et le soutien à la parentalité ;
- **à l'aide à domicile**, 19,2 M€, qui ont notamment permis de financer les actions éducatives (17,6 M€) ainsi que les aides financières aux familles en difficulté (1,3 M€) ;
- **à l'accueil des femmes enceintes et des mères isolées avec leurs enfants** (3,5 M€⁶), **et à l'accueil de jour d'enfants** (4,8 M€).

2.5. Les actions pour la petite enfance

Le Département a consacré près de **31,5 M€⁷** à la petite enfance.

Cette année, encore, le Département a développé l'accueil à la petite enfance. Ainsi, au 31 décembre 2016, **une capacité de 43 956 places était offerte**, contre 43 772 en 2015, avec des dépenses atteignant :

- 16,6 M€ pour les crèches conventionnées⁸ ;
- 1,6 M€ au titre de la municipalisation des crèches collectives et familiales⁹ ;
- 0,1 M€ pour les crèches départementales.

En outre, l'aide financière apportée aux parents pour la garde des jeunes enfants, à travers le dispositif « Bébédome 92 », a bénéficié à 10 219 familles en 2016, pour un montant de 8,6 M€ comme en 2015.

Un soutien départemental a également été apporté à la promotion de la santé de la mère et de l'enfant au sein des centres de protection maternelle et infantile et des centres de planification et d'éducation familiale (3,1 M€), ainsi qu'en faveur de l'enfance handicapée (0,7 M€).

6 Hors Centre Maternel des Marronniers.

7 Hors charges de personnel pour les crèches départementales, hors frais de mise à disposition de personnel dans les crèches familiales et collectives municipalisées (7 M€ réalisés en 2016) et hors périmètre de la contractualisation.

8 Hors contractualisation.

9 Hors frais de mise à disposition.

3. La prévention de la délinquance et l'aide aux victimes

L'engagement du Département en matière de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes a représenté pour l'année 2016 une dépense de **41,3 M€** avec principalement :

- les participations du Département des Hauts-de-Seine au budget de la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris et aux Services communs de la Préfecture de police qui ont mobilisé une **enveloppe de 38,8 M€** ;
- le soutien aux actions locales de prévention de la délinquance menées dans le cadre des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance pour un montant de 0,7 M€ en 2016 en fonctionnement et 0,2 M€ en investissement ;
- l'aide aux victimes d'infraction pénales pour lequel la dépense s'est élevée à 0,7 M€ ;
- le soutien spécifique aux associations de soutien aux victimes de violences conjugales pour un montant de 1,1 M€.

4. L'éducation, le sport et la culture ouverts à tous

4.1. L'éducation

4.1.1 Le fonctionnement des collèges

En 2016, le Département a consacré **15,7 M€** à la dotation globale de fonctionnement des 98 collèges publics, dont 12,9 M€ destinés aux frais de viabilisation et d'entretien des établissements, ainsi que 9,4 M€ dédiés au fonctionnement des externats et à la rémunération des personnels non enseignants des 34 collèges de l'enseignement privé des Hauts-de-Seine.

En matière de restauration scolaire, l'année 2016 a été marquée par une normalisation du fonctionnement de la délégation de service public regroupant désormais 56 collèges (intégration du collège Armande Béjart depuis la rentrée scolaire 2016).

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, 1,9 millions de repas ont été distribués, pour un montant global de 6,9 M€. Ce montant intègre également l'aide financière à la demi-pension en faveur des familles ainsi que la compensation entre les tarifs de repas pratiqués par le délégataire et le tarif de référence de 4,28 €. Sont également déduits de ce montant la redevance d'affermage et les pénalités appliquées au délégataire.

Afin de favoriser la fréquentation de la demi-pension, une aide financière venant en déduction du prix du repas est proposée aux familles les plus en difficulté. Cette mesure s'est élevée à 0,9 M€ en direction des élèves des collèges hors du périmètre de la DSP.

4.1.2 Les actions éducatives

Le Département poursuit son action d'accompagnement des élèves en difficulté en proposant des actions éducatives adaptées. **73 639 collégiens ont ainsi bénéficié des 13 dispositifs d'actions éducatives**, reconduits à l'identique pour l'année scolaire 2015/2016, correspondant à 72 759 places.

Au titre du Plan pour la Réussite à l'Ecole (PRE), 1,7 M€ (hors médiation éducative) de dépenses ont été réalisées sur l'exercice 2016, dont 1,1 M€ pour la rémunération des intervenants des actions pédagogiques.

Les dépenses au titre du PRE comprennent notamment :

- le dispositif de soutien aux collégiens en difficulté (ex : Actions éducatives pour tous), qui a accueilli pour l'année scolaire 2015/2016, 8 754 élèves au sein de 277 ateliers pédagogiques (6 thématiques) ou d'études encadrées, pour leur permettre d'acquérir des savoirs et de mobiliser leurs compétences ;
- le Plan pour la Réussite à l'Ecole et une Meilleure Insertion Scolaire, PREMIS, permettant de lutter contre l'échec scolaire d'élèves en très grande difficulté au travers d'ateliers en petits groupes et de tutorat ;
- le Soutien aux Initiatives Educatives Locales, SIEL, proposant à 93 collèges publics et privés de monter 178 projets éducatifs avec un partenaire local pour 10 456 élèves.

Le Département a également permis à 34 316 jeunes d'utiliser leur chéquier électronique P@ss Hauts-de-Seine de 70 €, pour financer leur inscription à des activités extra scolaires culturelles ou sportives. 2,6 M€ ont été dédiés à ce dispositif en 2016.

4.1.3 Les actions relatives à l'enseignement supérieur

La dépense de l'ensemble immobilier du Pôle universitaire Léonard de Vinci (PULV) s'est établie en 2016 à **5,4 M€** en fonctionnement.

En 2016, le Département et l'Université de Paris Nanterre (UPN) ont renouvelé le partenariat cadre 2013-2015 en prenant en considération les évolutions législatives, notamment la Loi du 7 août 2015 portant « *Nouvelle Organisation Territoriale de la République* ».

Le nouvel accord cadre, d'une durée de quatre ans, se développe autour des domaines fondateurs du précédent partenariat, à savoir l'animation culturelle et le numérique. Il comprend également un nouvel axe dédié à l'expertise au service de la solidarité du territoire dans le but de s'appuyer, à la fois sur les compétences de recherche de l'UPN et sur les missions de solidarité du Département.

En 2016, le Département a apporté son soutien à hauteur de 65 k€ en fonctionnement, pour la réalisation de projets culturels (Festival Nanterre sur Scène, MAR.T.O), mais aussi numérique en s'intéressant aux conséquences de la Loi du 7 octobre 2016 « *pour une République Numérique* » sur l'ouverture des données publiques.

4.2 Les actions relatives aux sports

En 2016, le Département a poursuivi son programme d'actions fortes et diversifiées destiné à répondre aux besoins et attentes sportives des Alto-séquanais. Au-delà du simple plaisir de la pratique, il s'agit surtout de s'appuyer sur les valeurs du sport en direction des jeunes.

L'année 2016 a aussi été marquée par la reprise du Parc départemental de la Grenouillère et des personnels y travaillant par le Département, depuis le 1^{er} novembre 2016.

Ainsi, le Département est désormais propriétaire du Parc départemental de la Grenouillère qui comprend le Parc départemental des sports composé, entre autres, de trois terrains de rugby dont un nouveau terrain synthétique éclairé, de courts de tennis ainsi que de la piscine départementale de la Grenouillère.

Le Département a consacré **13,2 M€**, en plus des moyens alloués dans le cadre des contrats de développement avec les communes, répartis comme suit :

- **5,6 M€** pour le soutien aux manifestations sportives d'envergure départementale, aux Centres de formation sportives, aux Comités sportifs départementaux et au sport de haut niveau, maillon indispensable du développement de la pratique sportive pour tous, marqueur de l'identité de notre département et porteur de valeurs positives. A cet effet, l'année 2016 a également été marquée par la participation de 24 athlètes de clubs alto-séquanais aux Jeux Olympiques et Paralympiques à Rio, qui ont remporté un total de 11 médailles ;
- **5,4 M€** pour les équipements sportifs, soit :
 - o 3,4 M€ pour les syndicats mixtes à vocation sportive (Parc nautique départemental de l'île de Monsieur et Parc des Sports de Puteaux et d'Antony, piscine de la Grenouillère à Antony, avant reprise par le Département) ;
 - o 2 M€ pour le fonctionnement et l'entretien des équipements sportifs départementaux afin de maintenir un maillage équilibré d'équipements sportifs de qualité sur l'ensemble de notre territoire. Cela concerne notamment le stade départemental Yves-du-Manoir, qui, 100 ans après les Jeux de 1924, sera mis à disposition, si Paris est élue ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, pour l'accueil des compétitions de hockey sur gazon, le stade départemental du Pré Saint-Jean, le stade Chazottes ou encore le Domaine départemental du Haras de Jardy ;
- **2,2 M€** pour les actions en faveur des jeunes, valides et handicapés, pour la pratique sportive scolaire, périscolaire et extra-scolaire, dont 1,4 M€ consacrés au dispositif Vacan'Sports Hauts-de-Seine.

4.3 La culture

La politique culturelle fait partie des priorités du Département. En contribuant au rayonnement du territoire et à son attractivité et parce qu'elle investit sur les individus et a vocation à toucher tous les publics, la culture est facteur de cohésion sociale et territoriale. Dans un contexte sociétal en tension, elle valorise les espaces de rencontre, la transmission des connaissances et les lieux d'échanges et de débats. Elle permet l'appropriation du patrimoine par ceux et celles qui vivent sur le territoire.

En 2016, le Département a consacré, en fonctionnement **14,5 M€** aux deux grandes orientations de son action en matière culturelle, qui ont généré près de 0,8 M€ de recettes.

4.3.1 Faire de l'éducation artistique et culturelle le point de convergence de toutes les actions du Département dans le cadre du projet de Vallée de la Culture

A travers elle, le Département favorise, dans le cadre d'une démarche citoyenne, l'accès à la culture pour tous, notamment les publics les plus éloignés de la culture qui sont également les publics cibles des compétences obligatoires de l'échelon départemental.

Cette orientation irrigue toute l'offre culturelle produite tout au long de l'année sur le territoire par le Département, qu'il s'agisse des dispositifs ou des événements participant tous à la promotion d'un vivre ensemble. Elle se traduit dans plusieurs dispositifs et manifestations ciblés vers différents types de publics : Eteignez vos portables pour les collégiens, La Science se livre pour les curieux de sciences, Un brin de lecture pour les personnes qui ne partent pas l'été, Culture 3.4 principalement destiné aux personnes âgées...

En 2016, l'ensemble de ces manifestations et dispositifs ont représenté 328 k€ en dépenses et 29 k€ de subventions reçues.

Par ailleurs, plus de 31 000 spectateurs se sont rassemblés lors de la Défense Jazz Festival et plus de 40 000 spectateurs pour le festival Chorus (au total 2 M€ de dépenses ; 213 k€ de recettes pour les deux festivals). Ces grands festivals départementaux ont été l'occasion de consolider et renforcer des actions éducatives spécifiques.

Conçue dans une logique de valorisation patrimoniale, la programmation (expositions, animations) des Archives départementales et des trois musées – Musée départemental Albert-Kahn, Musée du domaine départemental de Sceaux et Domaine départemental de la Vallée aux Loups – Maison de Chateaubriand – a rassemblé près de 130 000 visiteurs (1,5 M€ de dépenses ; 0,5 M€ de recettes).

4.3.2 Clarifier encore le positionnement du Département en poursuivant le resserrement de notre politique de soutien aux partenaires.

Cette politique a ainsi été réservée aux actions et projets relevant d'un intérêt départemental majeur (10,4 M€ en fonctionnement et 1,3 M€ en investissement). Ce soutien conséquent aux partenaires permet de consolider le maillage territorial et la cohérence d'ensemble de l'investissement départemental en ce domaine, en complément des actions et équipements que le Département porte directement.

5. Un territoire d'échange et de soutien économique

5.1 Le développement économique et l'économie solidaire

Dans l'objectif de renforcer l'attractivité économique et d'encourager le développement de l'emploi sur son territoire, le Département a consacré, en 2016, **près de 13 M€** et a ainsi poursuivi sa mobilisation avec une double volonté :

- **soutenir le développement et la croissance des entreprises des Hauts-de-Seine, avec notamment :**
 - o le soutien à l'artisanat, aux jeunes entreprises et aux PME pour 0,6 M€. Le dispositif d'aide aux métiers de bouche est désormais connu sur le territoire et a très fortement progressé en 2016 avec 17 projets soutenus financièrement, portant le nombre total de boutiques ouvertes à 51 ;
 - o le soutien à l'économie sociale et solidaire dont 0,2 M€ ont été versés aux entrepreneurs sociaux sélectionnés lors de l'appel à projet continu. C'est ainsi que 68 projets ont été accompagnés depuis 2011, générant 784 emplois, dont 657 pour des bénéficiaires du RSA ;
 - o le soutien à l'internationalisation des entreprises pour 0,5 M€, dans 14 pays et pour le compte de 90 entreprises. Grâce à cela, 195 emplois ont été créés ;
 - o l'appui au développement touristique pour 1 M€.

• **attirer les entreprises et les investisseurs étrangers sur notre territoire, avec notamment les actions suivantes :**

- o la participation à l'établissement Defacto pour près de 7 M€ au titre de 2016 en section de fonctionnement. Defacto consacre un effort important aux équipements techniques et de sécurité, et met en œuvre des projets urbains de grande ampleur qui impliquent des chantiers sur plusieurs exercices tels que la rénovation des terrasses Boieldieu, de l'escalier Kowalski et du parc Diderot, mais également des travaux de valorisation concernant le Belvédère et le Bistrot à vin, ou encore les entrepôts Reflets et Iris. L'établissement s'investit également dans l'animation et le développement culturel du site (à travers notamment la valorisation des œuvres d'art dans le cadre de l'opération « Paris La Défense Art Collection »), ainsi que dans la gestion de la mobilité (comme l'accessibilité PMR) et l'apport d'informations (signalétique, dispositif de géolocalisation) pour les salariés et les habitants du quartier d'affaires.
- o la prospection internationale d'entreprises étrangères en vue de les implanter sur le territoire des Hauts-de-Seine pour 0,5 M€.

5.2 La coopération internationale

Une dépense¹⁰ de 1,5 M€ a été consacrée aux actions de coopération internationale en 2016.

Le Département a notamment poursuivi ses engagements en Arménie, au Cambodge et en Haïti. Au Bénin, une première étude a permis en 2016 d'identifier les secteurs d'intervention.

5.2.1 Les programmes de lutte contre la malnutrition et l'extrême pauvreté

De 2008 à 2016, près de 13 M€ ont été engagés par le Département pour soutenir des programmes visant à améliorer la sécurité alimentaire des populations bénéficiaires.

Arménie	4,4 M€
Cambodge	3,7 M€
Haïti	3,04 M€
Mali	1,8 M€
Bénin	0,03 M€

En 2016, une aide d'urgence de 50 k€ a été votée suite à l'ouragan Matthew qui a touché la partie sud d'Haïti le mardi 4 octobre 2016.

¹⁰ 0,4 M€ en investissement.

5.2.2 L'édition 2016 d'Initiatives Jeunes Solidaires

En 2016, 44 projets ont été retenus à destination de 15 pays, pour un montant de 100 k€.

Le dispositif départemental, créé en 2008, soutient l'engagement de jeunes Alto-séquanais en faveur de projets d'aide au développement et de solidarité internationale visant à contribuer à la lutte contre la malnutrition et l'extrême pauvreté.

Cet appel à projets s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans, le porteur de projet devant obligatoirement habiter, étudier ou travailler dans les Hauts-de-Seine. Les actions ont une durée comprise entre 1 et 12 mois et doivent être menées en partenariat avec une association dont le siège est en France et un partenaire local. Les actions sont soutenues par le Département sous réserve que les conditions de sécurité soient assurées pour les participants.

En complément d'une aide financière de 6 k€ maximum, le dispositif propose un accompagnement des jeunes dans la mise en œuvre des projets et leur restitution sur le territoire des Hauts-de-Seine.

6. Le logement et la rénovation urbaine

6.1 Le Prêt Logement Hauts-de-Seine

En 2016, le Département a versé 1,8 M€ de bonifications d'intérêt d'emprunt aux établissements de crédit partenaires du dispositif « Prêt logement Hauts-de-Seine ».

6.2 La politique de la ville

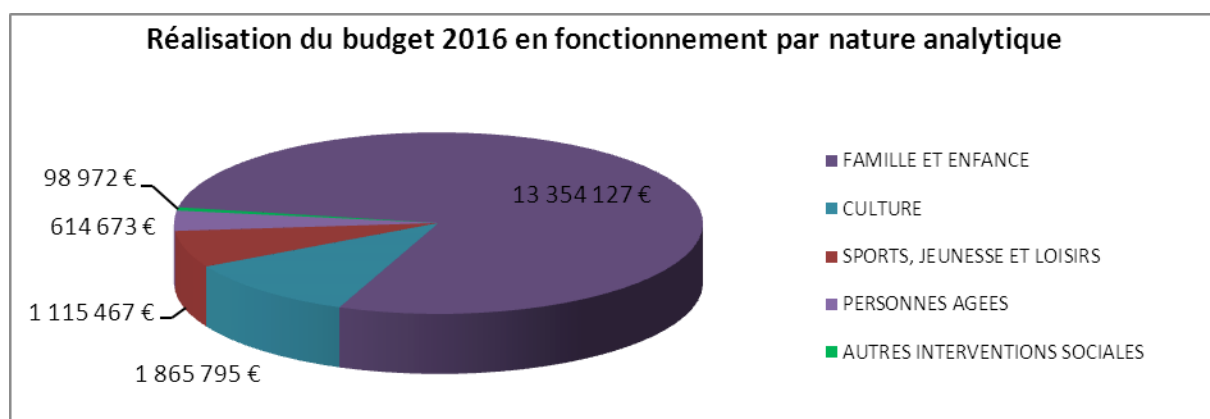
En application des nouvelles modalités d'attribution des crédits départementaux dédiés à la politique de la ville mises en place depuis 2015, le Département a versé aux Communes concernées la somme de 2,1 M€ au cours de l'année 2016. Ce montant correspond au solde des subventions annuelles attribuées pour l'année 2015 et aux versements effectués au titre de l'année 2016 à hauteur de 90 % du montant de la subvention.

7. La contractualisation avec les communes

L'année 2016 a été marquée par l'approbation de 24 contrats, soit presque autant que la totalité des contrats précédemment approuvés depuis la création du dispositif. 8 ont été conclus par des Communes entrant pour la première fois dans le dispositif. Les 16 autres concernent des Villes ayant souscrit un contrat de développement pour la deuxième fois.

Contrats approuvés antérieurement à 2016	Contrats approuvés en 2016
Antony	Antony
Bois-Colombes	Asnières-sur-Seine
Bourg-la-Reine	Bagneux
Châtenay-Malabry	Bois-Colombes
Châtillon	Boulogne-Billancourt
Chaville	Châtenay-Malabry
Clamart	Châtillon
Colombes	Chaville
Courbevoie	Clichy
Fontenay-aux-Roses (1 ^{er} contrat)	Colombes
Fontenay-aux-Roses (2 ^{ème} contrat)	Gennevilliers
Issy-les-Moulineaux	Issy-les-Moulineaux
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes
Le Plessis-Robinson	Le Plessis-Robinson
Levallois-Perret	Malakoff
Marnes-la-Coquette	Marnes-la-Coquette
Meudon	Meudon
Nanterre	Neuilly-sur-Seine
Neuilly-sur-Seine	Rueil-Malmaison
Puteaux	Saint-Cloud
Rueil-Malmaison	Sceaux
Sèvres	Sèvres
Suresnes	Vanves
Vanves	Ville d'Avray
Vaucresson	
Ville d'Avray	

Au total, **plus de 17 M€** ont été versés aux Communes signataires d'un contrat de développement avec le Département.



8. La gestion du patrimoine immobilier

En 2016, les dépenses se sont élevées à **10,9 M€** contre 12,9 M€ en 2015, soit une baisse de 16 %. Cette baisse significative est le résultat principalement du regroupement des services départementaux dans des sites dont le Département est propriétaire.

La mise en œuvre de cette stratégie a permis de diminuer les coûts locatifs de 14 % et les charges de 12 % entre 2015 et 2016.

9. Des charges de personnel maîtrisées

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) s'établissent en 2016 à **289,7 M€** contre 291,8 M€ en 2015, soit une diminution de 0,7 %. Cette évolution est la traduction de la démarche de maîtrise de la masse salariale engagée par le Département depuis plusieurs années. Elle est d'autant plus notable que les prestations sociales gérées désormais en régie et donc intégralement imputées sur le chapitre 012, sont passées de 5 M€ à 8,2 M€ en 2016 (dispositif en année pleine sur 2016).

Par la maîtrise de ses dépenses de personnel, le Département a pu compenser l'évolution naturelle de la masse salariale et financer en 2016 les mesures réglementaires nouvelles.

Evolution naturelle :

- le glissement vieillesse technicité (GVT) qui prend en compte l'évolution de la carrière des agents départementaux : avancements d'échelon, avancements de grade et promotions internes... (+ 2,6 M€).

Mesures nouvelles :

- la revalorisation de la valeur du point de + 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 (+ 0,6 M€) ;
- la mise en œuvre progressive du protocole d'accord PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), pour les catégories B et A médico-sociaux (+ 0,1 M€) ;
- les hausses de cotisations sociales en part patronale pour la retraite et la vieillesse essentiellement (+ 0,2 M€).

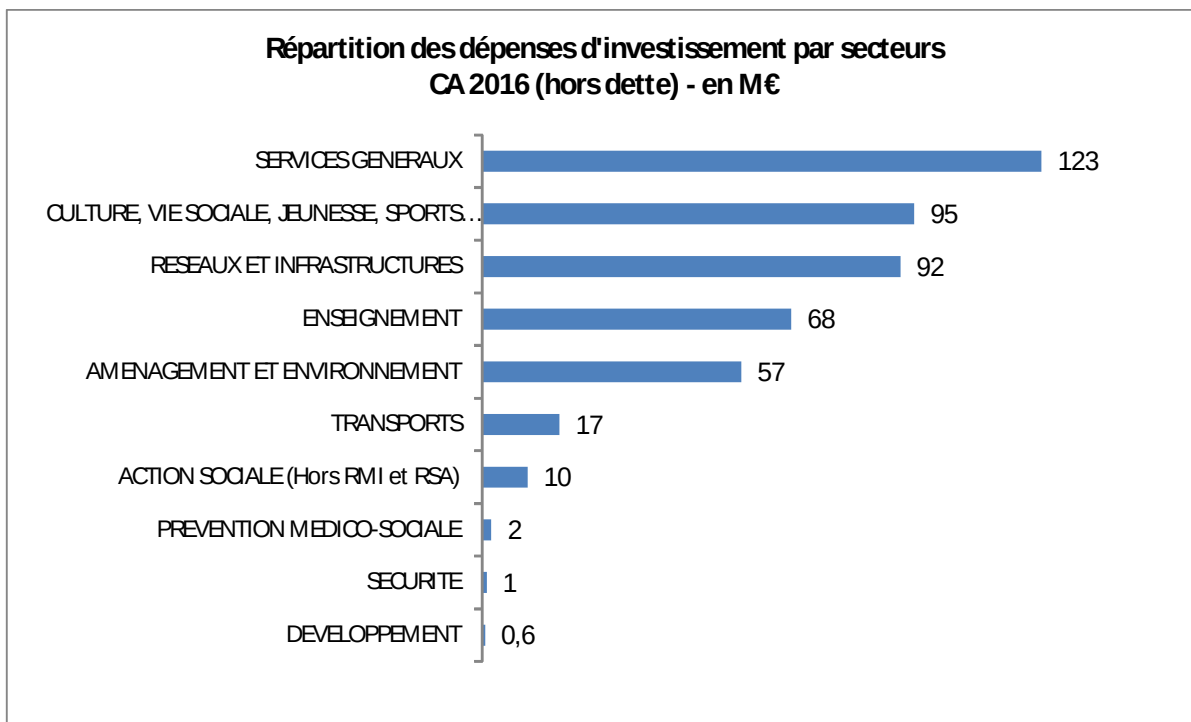
En outre, le Département a continué à consacrer un budget de 1,4 M€ à la formation des agents (hors cotisation CNFPT). Les actions relevant du plan de formation 2016 ont été structurées autour de 5 enjeux majeurs :

- le développement des compétences managériales au sein de la collectivité,
- le renforcement de la maîtrise des compétences techniques et des expertises,
- l'accompagnement des parcours professionnels des agents de la collectivité,
- l'accroissement de la maîtrise des fondamentaux,
- la satisfaction de nos obligations réglementaires.

B. UN NIVEAU ÉLEVÉ D'INVESTISSEMENT ŒUVRANT À LA RÉALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE

Les dépenses réelles d'investissement atteignent **502 M€** en 2016, contre 412 M€ en 2015.

Le montant des dépenses réelles d'investissement, hors dette, s'élève à **468 M€** contre 384 M€ en 2015, soit un taux de réalisation de 79 % par rapport aux crédits ouverts.



1. La mobilité sur l'ensemble du territoire

1.1. Les infrastructures routières

Dans le domaine de la voirie, **59,7 M€** de dépenses d'investissement ont été réalisées en 2016.

Le Département a principalement œuvré à poursuivre la réalisation de projets structurants renforçant le maillage du territoire, ainsi qu'à requalifier et sécuriser les routes départementales.

Pour ce qui concerne les opérations individualisées d'investissement, **35,2 M€** ont été alloués à la poursuite ou à l'achèvement d'importants chantiers. Les principales dépenses ont été les suivantes :

- sur la RD 7 Vallée Rive Gauche de Sèvres à Paris, il a été consacré 8,8 M€ ;
- sur la RD 920 section sud, qui traverse les centres villes d'Antony, de Bourg-la-Reine et de Sceaux, 4,3 M€ ont été alloués ;
- aménagements de sécurisation de la RD407 à Ville d'Avray pour 3,3 M€ ;
- pour la RD 1 à Clichy-la-Garenne, 2,2 M€ en phase d'études.

S'agissant des opérations de gestion globalisées sur le patrimoine départemental, **21,4 M€** d'entretien et de renouvellement ont été dépensés. Les principaux investissements ont porté sur :

- des conventions de municipalisation pour la remise en état des voies transférées (7,3 M€), ce qui représente en tout 5 km de voies déclassées ;
- l'éclairage public, la rénovation et le gros entretien (4,4 M€) ;
- des travaux d'entretien des ouvrages d'art (3,8 M€) ;
- les travaux relatifs à la signalisation et l'exploitation de la route (1,8 M€) ;
- les aménagements réalisés au titre de la sécurité routière (1,7 M€) ;
- la lutte contre les nuisances phoniques (0,5 M€).

En ce qui concerne le développement de l'accessibilité de la voirie départementale et les mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite, 2 M€ de travaux ont été réalisés en 2016, et 1,1 M€ a été consacré aux circulations douces.

1.2. Les infrastructures de transports

En 2016, un investissement de **17 M€** a été consacré aux études et travaux d'infrastructures de transports.

Les dépenses se répartissent essentiellement entre les tramways réalisés en co-maîtrise d'ouvrage départementale et les participations aux autres grands projets menés sous maîtrise d'ouvrage RATP ou SNCF.

Le Département a ainsi mobilisé en 2016 **2,4 M€ au solde des opérations de tramways** suivants :

- le tramway T2 La Défense-Bezons pour 1,1 M€ ;
- le tramway T1 Saint-Denis / Asnières-Gennevilliers pour 926 k€ ;
- le tramway T6 Châtillon-Vélizy-Viroflay pour 349 k€.

Il a contribué à hauteur de **6,9 M€ aux futurs tramways** qui seront réalisés dans le Département :

- le tramway T1 Asnières-Gennevilliers / Colombes pour 3,9 M€ ;
- le tramway T10 Antony-Clamart pour 3 M€.

Le Département est également engagé dans les prolongements des lignes de métro 4 à Bagneux (6,1 M€) et 14 à Saint-Ouen (1,1 M€).

Enfin, le Département a consacré 0,4 M€ aux études générales relatives aux infrastructures de transports, notamment dans le cadre d'une convention passée avec la Société du Grand Paris pour le pilotage des comités de pôles autour de 4 futures gares de la ligne 15 sud.

2. L'habitat et la rénovation urbaine

En 2016, le Département a poursuivi son soutien dans le domaine de l'habitat : **26 M€** ont ainsi été investis dans le développement et l'amélioration de l'offre de logement et **13,5 M€** ont été versés en subventions dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, tous types d'interventions confondus (logement, équipements, aménagement).

2.1. L'habitat

2.1.1 La délégation des aides à la pierre

Dans le cadre de la convention de clôture de la délégation des aides à la pierre en date du 19 juillet 2013, le Département a accepté de prendre la charge le versement des subventions Etat engagées jusqu'au 31 décembre 2012.

En 2016, les aides versées pour le compte de l'Etat ont représenté un montant de **12,4 M€ pour le parc social et 0,3 M€ pour le parc privé.**

2.1.2 Le partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat

Le Département poursuit son engagement auprès de Hauts-de-Seine Habitat dont il est la collectivité de rattachement, dans le cadre d'une autorisation de programme annuelle. Ainsi, notre Assemblée a engagé, lors de sa réunion plénière du 14 octobre 2016, la somme de **10 M€** pour la mise en œuvre du programme d'amélioration du parc de logements de l'Office.

En 2016, les subventions versées au titre des travaux d'amélioration du patrimoine de Hauts-de-Seine Habitat ont représenté 3,5 M€.

2.1.3 Le logement social et étudiant

Par délibération en date du 20 décembre 2013, le Département a fixé son intervention en matière de logement social sur la base de critères permettant de promouvoir la mixité sociale.

En ce qui concerne le logement social pour étudiants, la politique du Département s'inscrit dans le cadre de la convention signée le 15 octobre 2013 notamment avec l'Etat. **Elle fixe en particulier un objectif de 4 200 logements sociaux pour étudiants d'ici à 2019.**

En 2016, 8,6 M€ ont été versés au titre des aides au logement social et étudiant :

- 7,2 M€ ont été versés dans le cadre d'opérations de création d'offre nouvelle de logement social ;
- 1,2 M€ ont été versés pour la réalisation de logements sociaux pour étudiants ;
- 0,2 M€ ont été versés en vue d'adapter les logements du parc social aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie.

2.1.4 L'habitat privé

Ces aides, qui accompagnent les ménages modestes et très modestes, visent essentiellement à promouvoir l'amélioration générale de l'habitat, l'adaptation au handicap et au grand âge, la réalisation de travaux d'économie d'énergie et l'accompagnement des syndicats de copropriétaires au titre de la lutte contre l'habitat indigne.

En 2016, 1,2 M€ de crédits de paiement ont été versés au titre des interventions départementales en faveur de l'habitat privé.

2.2. La rénovation urbaine

Les projets de rénovation urbaine arrivent désormais à leur terme et le processus de sortie des conventions a été engagé par l'ANRU depuis 2014. Certains projets de rénovation urbaine engagés plus tardivement poursuivent néanmoins leur mise en œuvre et notamment les projets de Nanterre Université, Clichy - Entrée de ville, Colombes Fossés Jean - Bouviers.

En 2016, les paiements effectués au titre de la rénovation urbaine en section d'investissement se sont élevés à **13,5 M€**, répartis comme suit :

- **9,4 M€** pour les opérations relevant des chapitres habitat :
 - o 5,8 M€ au titre des réhabilitations,
 - o 2,8 M€ au titre des résidentialisations,
 - o 0,8 M€ au titre des constructions de logements sociaux.
- **4,1 M€** pour les opérations relevant des chapitres aménagements et équipements :
 - o 2,3 M€ au titre des aménagements urbains,
 - o 1,8 M€ au titre des équipements publics.

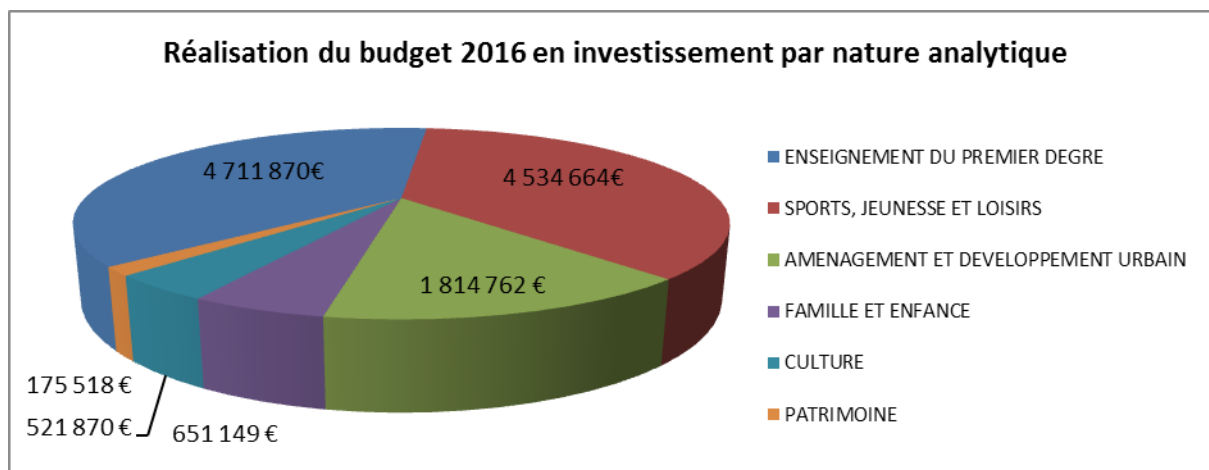
Au cours de l'année 2016, le Département a soldé 29 subventions qui avaient été attribuées. Ces opérations soldées ont concerné les projets d'Antony, Asnières-sur-Seine, Colombes, Gennevilliers, Nanterre et de Villeneuve-la-Garenne.

S'agissant de cette dernière commune, le solde de la subvention destinée à la réhabilitation du bâtiment B de la résidence Coopération et Famille a constitué un fait marquant. En effet, le soutien du Département consenti en faveur du bailleur Coopération et Famille, propriétaire de la résidence, s'est élevé pour cette opération d'envergure à 16,8 M€, dont 5 M€ versés en 2016.

L'année 2016 a également permis au Département de procéder à la première clôture financière d'une convention de rénovation urbaine avec le dernier versement relevant du projet de Gennevilliers intervenu le 23 décembre 2016. Pour ce projet, le Département aura mobilisé, depuis 2004, la somme totale de 31,5 M€ en faveur de la Commune et de l'ensemble des autres maîtres d'ouvrages concernés (bailleurs sociaux notamment).

3. La contractualisation avec les communes

Au total, ce sont **12,4 M€** qui ont été versés aux communes signataires d'un contrat avec le Département.



Trois équipements, financés dans le cadre des contrats de développement, ont été inaugurés en 2016 :

- la Halle et la place du Marché à Chaville ;
- l'école primaire Pierre-Joigneaux à Bois-Colombes ;
- les tennis couverts du complexe sportif René-Leduc à Meudon.

4. La gestion dynamique du patrimoine immobilier

4.1. L'investissement en faveur des espaces scolaires

4.1.1 La réhabilitation, rénovation et construction des collèges

La politique du Département en matière de construction et d'aménagement de bâtiments scolaires se développe autour de 2 axes majeurs : créer un environnement de travail optimal, facteur de réussite pour les collégiens et le corps enseignant d'une part, et d'autre part, construire des bâtiments performants, économes en énergie et en deniers publics, accessibles aux personnes handicapées.

Pour atteindre ces objectifs, le Département a consacré, en 2016, une enveloppe totale de **52,4 M€** principalement dédiée à l'achèvement ou à la poursuite de travaux engagés depuis plusieurs années, mais aussi aux études pour les programmes de travaux à venir.

Ainsi, parmi les événements de l'année 2016, il convient de citer :

- la restructuration du collège Paul Eluard à Châtillon (10,4 M€ en 2016). Les bâtiments « enseignement » et « restauration » ont été livrés en 2016 après plus de 2 ans de travaux. L'année 2017 verra la construction du nouveau gymnase ;
- la réhabilitation du collège Armande-Béjart à Meudon (6,5 M€ en 2016). La livraison a eu lieu en 2016 après plus de 2 ans de travaux ;
- la reconstruction du collège Marcel Pagnol à Rueil-Malmaison (3,8 M€ en 2016). La première pierre a été posée en février 2016 mais, suite à un aléa géotechnique, les travaux se sont arrêtés quelques mois avant de reprendre en septembre 2016 ;
- la restructuration du collège Maison Blanche et la construction du complexe sportif des Closiaux à Clamart (2 M€ en 2016). Le CDI, la cour de récréation et le gymnase ont été livrés en 2016 après un peu plus de 2 ans de travaux ;

- la reconstruction du collège la Paix à Issy-les-Moulineaux (0,7 M€ en 2016). Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en janvier 2016 pour la réalisation d'un programme de travaux qui devrait s'achever en 2019 ;
- le lancement d'études et de travaux préalables à un vaste programme de performance énergétique dans les collèges. 0,5 M€ ont été investis en 2016 au titre d'audits énergétiques, et dans l'optique de doter nos bâtiments scolaires d'une supervision centralisée des fluides ;
- le début du déploiement d'une nouvelle signalétique sur les bâtiments scolaires (0,2 M€ en 2016).

Dans le cadre de conventions spécifiques avec la Région concernant des opérations de rénovation et de restructuration lourdes, la participation 2016 du Département s'est élevée à 1,2 M€ pour les deux collèges en cités scolaires de Sceaux : travaux de restauration du clos et du couvert de la cité scolaire Lakanal, restructuration du pôle sciences et réparation de la cour d'honneur de la cité scolaire Marie Curie.

Par ailleurs, comme chaque année, une enveloppe dévolue à la préservation du patrimoine a été mobilisée en 2016. Ainsi, 16,4 M€ ont permis de financer des travaux de sécurité, de maintenance, de grosses réparations et de mises aux normes du patrimoine scolaire (dont 0,3 M€ au titre des collèges en cités scolaires et 0,3 M€ au titre de notre Agenda d'Accessibilité Programmé). Enfin, 2,3 M€ ont été consacrés à la fourniture et au renouvellement de mobiliers et de matériels scolaires.

4.1.2 L'Environnement Numérique des Collèges (ENC HdS)

En 2016, l'intensification et la diversification des usages du portail d'Environnement Numérique de Travail (ENT) se sont encore accentuées, le nombre de visites a atteint 2 millions pour le seul mois de novembre 2016. **L'ENT des Hauts-de-Seine reste le portail le plus utilisé au plan national** et jugé comme le plus mature par la Caisse des Dépôts en charge du dispositif national de mesure d'audience des ENT.

En 2016, l'école de danse de l'Opéra de Paris située à Nanterre a rejoint le dispositif ENC, portant à 94 le nombre de collèges intégrés au dispositif.

Le parc informatique géré se compose en 2016 de 10 268 ordinateurs fixes, 2 025 ordinateurs portables, 153 classes nomades de 16 ordinateurs portables et 2 500 points de projection, soit pratiquement un point de projection par salle de classe (vidéo projecteurs standards, vidéo projecteurs interactifs et tableaux numériques interactifs).

A ces matériels, s'ajoutent des matériels innovants qui ont été livrés en 2016 dans les 94 collèges cibles du dispositif ENC, dans le cadre de l'appel à projets ERMES, soit 16 imprimantes 3D, 20 sacs à dos contenant 6 tablettes élèves et une tablette professeur, 6 flexcams, 7 malles de balado diffusion, 26 vidéos projecteurs interactifs, 4 kits de web radio et 6 kits reporter vidéo.

Enfin, le Département a poursuivi en 2016 l'expérimentation de l'utilisation de tablettes numériques dans un cadre pédagogique en mettant à disposition 4 500 nouvelles tablettes dans 40 collèges. Les axes d'expérimentation retenus sont notamment l'équipement d'élèves en situation de handicap et la comparaison entre des dotations individuelles et usages mutualisés. Le Département s'est également engagé à équiper l'ensemble des professeurs sur trois ans. Un tiers d'entre eux a donc été équipé en 2016.

Les dépenses d'investissement correspondantes s'élèvent au total à 6,5 M€.

4.2. La gestion des biens immobiliers départementaux

En 2016, les acquisitions foncières ont représenté un total de **40,7 M€** tous types d'interventions confondues.

Les acquisitions immobilières signées en 2016 par le Département se sont élevées à 16,9 M€ répartis de la manière suivante :

- acquisition auprès de l'Etat de la Caserne Sully à Saint-Cloud pour 11 M€ ;
- acquisition de locaux situés 39, rue Louveau à Châtillon destinés au regroupement de plusieurs implantations territoriales du Pôle solidarités pour un montant de 3,1 M€ ;
- acquisitions amiables pour le prolongement du tramway T1 et T10 à Asnières-sur-Seine, Colombes et Antony pour 1,6 M€ ;
- acquisitions amiables sur les projets RD7 – Vallée Rive Gauche, RD 181 à Meudon ou encore RD 3 à Nanterre pour 1,2 M€.

Par ailleurs, dans le cadre des contrats de VEFA signés antérieurement, le Département a versé en 2016 :

- pour l'immeuble Arena : 20 M€ correspondant à l'appel de fonds de la mise hors d'air. Il convient de préciser que le versement d'un acompte de 38 M€ n'a pas pu être effectué sur l'année 2016 en raison d'un retard opérationnel sur le chantier ;
- pour le Parc de l'Etoile à Villeneuve-la-Garenne, 3,7 M€, soit 60 % du prix d'acquisition, correspondant aux appels de fonds d'achèvement des fondations et du gros œuvre ainsi que de la mise hors d'eau et hors d'air.

4.3. La rénovation d'autres bâtiments sur le territoire

L'année 2016 a aussi été marquée par une forte intervention du Département sur son patrimoine bâti dans le but d'améliorer la performance de ses bâtiments, la qualité du service public rendu aux usagers ainsi que le dynamisme et l'attractivité du territoire des Hauts-de-Seine.

Cette politique s'est concrétisée en 2016 par des investissements importants sur les bâtiments sociaux. Ainsi, 3,3 M€ ont été déployés à ce titre, notamment pour la création du pôle social Jules Verne à Châtenay-Malabry qui a ouvert ses portes en 2016, un an après le pôle social Mary-Besseyre à Vanves. 2,2 M€ ont été investis en 2016 pour ce nouvel espace innovant labellisé HQE (Haute Qualité Environnementale) qui réunit sur un même site l'ensemble des services sociaux départementaux d'une ville, permettant d'établir une relation de proximité efficace entre les usagers et les agents.

0,1 M€ ont par ailleurs été investis dans des études et des travaux d'aménagement d'un nouveau pôle social à Châtillon, dont l'ouverture est prévue pour 2018, marquant ainsi la volonté du Département de développer ce type de bâtiment novateur sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-Seine.

Parmi les autres grands chantiers, en cours ou à venir sur le patrimoine départemental, il convient de relever :

- le déploiement d'une enveloppe de 10,2 M€ sur le patrimoine culturel, avec comme point d'orgue la construction et la restructuration d'Albert-Kahn, Musée et Jardin, projet emblématique de la Vallée de la Culture (9,2 M€ de CP 2016). L'opération vise à offrir un nouvel écrin aux collections et à accueillir les visiteurs dans des conditions conformes aux exigences d'un musée moderne. L'exercice 2016 a aussi été marqué par la finalisation de la construction de la Seine Musicale (61 M€ au titre des concours publics et prestations annexes) ;
- les investissements réalisés dans les parcs départementaux à hauteur de 1,9 M€, dont 1,3 M€ au parc André Malraux et 0,3 M€ au parc des Chanteraines, dans le but de les doter d'équipements indispensables pour leur bon fonctionnement et pour l'accueil et le confort des usagers (construction de locaux de services, de sanitaires ou encore de points de restauration).

4.4. Les locaux sportifs

Dans le domaine du sport, l'année 2016 a été marquée par la reprise par le Département au 1^{er} novembre 2016 des infrastructures sportives du Syndicat interdépartemental de Paris et des Hauts-de-Seine, situées à Antony, suite à sa dissolution.

Ainsi, le Département est désormais propriétaire du Parc départemental de la Grenouillère qui comprend le Parc départemental des sports composé, entre autres, de trois terrains de rugby dont un nouveau terrain synthétique éclairé, de courts de tennis, ainsi que de la piscine départementale de la Grenouillère.

En 2016, le Département a consacré 5 M€ aux équipements sportifs dont 2 M€ pour la réalisation de travaux au Domaine départemental du Haras de Jardy et 1,6 M€ pour le Parc départemental des sports de la Grenouillère.

5. Une gestion responsable des ressources naturelles départementales

5.1. Les réseaux départementaux

En 2016, le Département a également poursuivi son effort d'investissement en matière de politique de l'eau afin de préserver et améliorer la qualité des milieux aquatiques, et d'agir en faveur de la réduction du risque d'inondation. Il a consacré **15,7 M€** à la réalisation d'études et de travaux dont 14,1 M€ pour le bassin de stockage/restitution à Issy-les-Moulineaux, 0,97 M€ pour le réaménagement de la station de pompage anti-crues Vaugirard à Issy les Moulineaux ou encore 0,15 M€ au titre des subventions versées aux particuliers et aux collectivités pour la maîtrise des eaux pluviales.

5.2. L'aménagement des berges

En 2016, le Département a centré son attention en faveur de l'aménagement des berges de Seine sur deux projets de grande envergure. Le budget global alloué s'est élevé à **15,2 M€**, contre 16,9 M€ en 2015, dont 13,7 M€ ont été consacrés au projet Vallée Rive Gauche.

En effet, l'aménagement des berges de la RD 7 s'est poursuivi à Issy-les-Moulineaux et Meudon. Les travaux de terrassement et les principaux murs de soutènement de la route sur Meudon ont été achevés. Certaines sections d'aménagement des berges ont été ouvertes au public et notamment les gradins de Meudon. Les travaux s'achèveront en 2017 avec le retour des bateaux logements

1,3 M€ ont également été consacrés à l'opération de renaturation des berges de Nanterre. Ces travaux ont permis de transformer l'aspect des berges, de stabiliser les talus et de proposer de nouveaux accès au fleuve. Cette opération s'est achevée en 2016 avec la plantation des zones aquatiques et la réfection du chemin.

5.3. La préservation et la valorisation des espaces verts

Par son action, le Département entend préserver, valoriser et rénover son patrimoine en mettant l'accent sur les qualités paysagères, écologiques et d'accueil de son territoire. En 2016, il a ainsi consacré **11,6 M€** de crédits d'investissement à l'aménagement de ses espaces verts.

Ces crédits ont notamment servi à la réalisation de grands projets d'aménagements paysagers dans les parcs et jardins départementaux, tels que la restauration des maisons japonaises du jardin Albert-Kahn à Boulogne-Billancourt (0,7 M€), la poursuite du réaménagement du parc Pierre-Lagravère à Colombes, avec la réalisation d'une promenade en bord de Seine (0,8 M€), ou encore la conclusion de la restauration du parc de la Folie Saint-James à Neuilly-sur-Seine (1,2 M€) et des différentes aires de jeux des parcs (1,5 M€). Le Département a par ailleurs investi 5,3 M€ dans la réalisation de travaux de préservation du patrimoine vert des parcs et jardins départementaux.

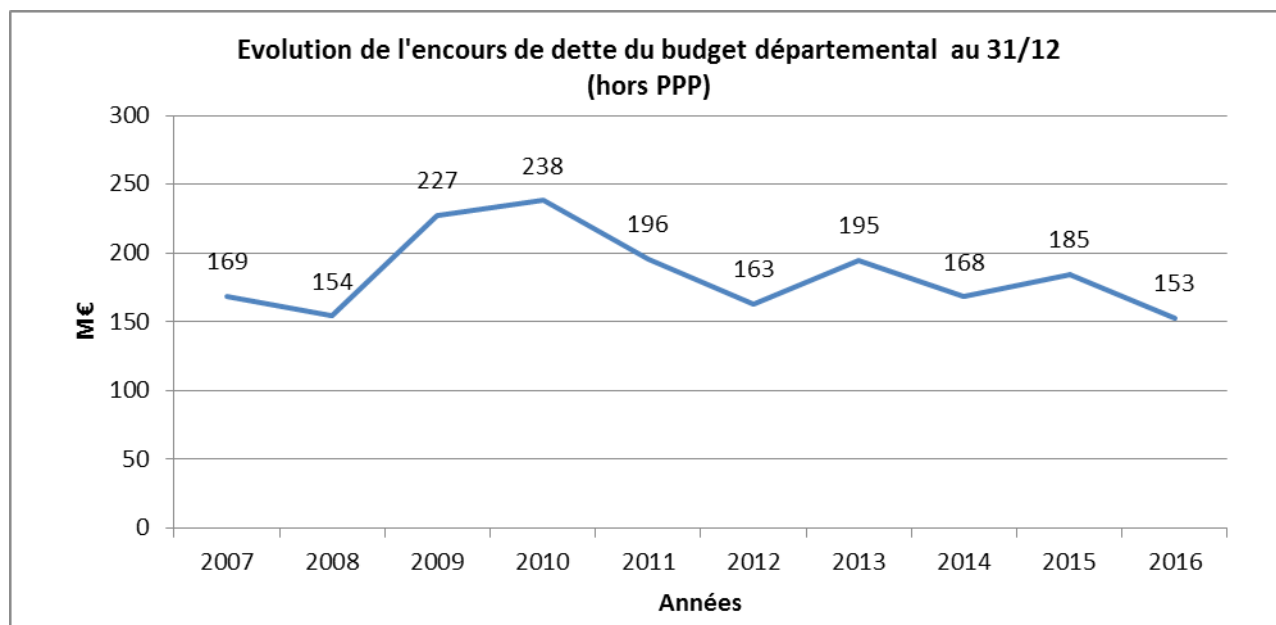
Enfin, dans le cadre de la réalisation d'un réseau de parcours buissonniers sur l'ensemble du territoire départemental, trois opérations de création de promenades vertes ont été menées (0,8 M€) : la liaison verte du boulevard Dequevauvilliers (RD 9) et les études en vue de l'aménagement de la liaison verte des Louvresses, à Gennevilliers, ainsi que la liaison verte sur une ancienne emprise ferroviaire à Bois-Colombes.

C. LA MAÎTRISE DE LA DETTE

Conformément au règlement budgétaire et financier, le rapport sur la gestion de la dette est, dorénavant, présenté concomitamment au rapport sur le compte administratif. Les développements soumis à votre approbation aujourd'hui sont la synthèse du rapport dédié à ce sujet.

1. La dette directe

L'encours de dette directe du budget départemental s'élève à **153 M€** au 31 décembre 2016, soit un désendettement de 17% sur un an. Par rapport à 2010, le stock de dette s'est réduit de 86 M€, alors que le Département a investi plus de 3 Md€ sur la période. La capacité de désendettement du Département est de seulement 3 mois et demi en 2016.



Cette baisse de l'encours intervient alors que le Département a encaissé près de 2 M€ au titre d'un contrat octroyé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), prêt à taux zéro. Par ailleurs, la dissolution du SIPS, syndicat interdépartemental des sports avec Paris, fin octobre 2016 s'est accompagnée du transfert au Département de deux contrats de prêt Crédit Agricole, pour un montant total de 993 k€. Ces contrats sont à taux fixes (3,57% et 3,99%) et classés 1A dans la Charte Gissler.

Constituée à 75,5 % de taux fixes, la dette départementale est d'une durée de vie moyenne de seulement 3 ans et 2 mois. La charge nette de la dette du budget départemental ressort à 6,6 M€, soit un taux moyen pondéré de 3,61 % après swaps.

2. La dette consolidée : les contrats de partenariats publics privés

En incluant le contrat de partenariat public privé signé en octobre 2004 avec le Groupement Château du Loir pour la conception, la construction et l'exploitation du collège Pompidou à Courbevoie, la dette propre consolidée du Département s'élève au 31 décembre 2016 à **175,6 M€** avec une répartition à 78,6 % en taux fixe et 21,4 % en taux complexe, signe de la forte prévisibilité des charges financières associées.

D. LES OPERATIONS D'ORDRE

1. Les opérations d'ordre entre sections

Les opérations d'ordre entre sections correspondent aux amortissements des biens mobiliers et immobiliers, à la neutralisation des amortissements, à la reprise des subventions transférables reçues et au traitement comptable des cessions d'immobilisations.

En vertu des principes de prudence et de sincérité, **l'amortissement des biens mobiliers et immobiliers** permet de constater comptablement la dépréciation de leur valeur. Il s'agit à la fois d'une opération d'ordre ne générant pas de flux de trésorerie, ainsi que d'une opération budgétaire nécessitant l'inscription de crédits en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Ce dispositif participe à l'autofinancement et ainsi au renouvellement du patrimoine départemental.

En 2016, ont été amortis les biens acquis jusqu'au 31 décembre 2015, en fonction des durées d'amortissement votées selon les catégories d'immobilisations, pour un montant total de **230,9 M€**, pour un niveau équivalent à 2015 :

- 114,5 M€ pour les immobilisations corporelles (constructions, mobilier, matériel...);
- 116,4 M€ pour les immobilisations incorporelles (frais d'études, subventions d'équipement versées...).

Parallèlement, un dispositif comptable permet de neutraliser budgétairement la charge d'amortissement par la comptabilisation d'une recette de fonctionnement et d'une dépense d'investissement, à hauteur maximale du montant total des amortissements relatifs aux bâtiments publics, déduction faite de la quote-part des subventions reçues y afférentes. En 2016, ce dispositif de **neutralisation des amortissements** a représenté **89,9 M€**, soit une baisse de 4 % par rapport à 2015.

En outre, **les subventions dites « transférables » reçues par le Département** pour le financement d'opérations d'investissement doivent faire chaque année l'objet d'une reprise en section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan. Cette reprise s'est élevée à **18,5 M€** en 2016, soit - 11% par rapport à 2015.

Par conséquent, le coût net des amortissements s'élève à 122,5 M€ en 2016, soit un coût supplémentaire de 5,6 M€ par rapport à 2015.

2. Les opérations au sein de la section d'investissement

Au titre de l'exercice 2016, les opérations patrimoniales suivantes ont été constatées :

- des acquisitions d'immobilisations à titre gratuit s'analysant comme des subventions reçues pour 6,7 M€, dont l'acquisition d'un bassin de stockage des eaux à Issy-les-Moulineaux, et des dons d'œuvres d'art (ouvrages de Laurent Thiebault et de Maurice Tassencourt) ;
- des cessions d'immobilisations à titre gratuit pour 13,6 M€ dont la cession des actions de la SEM92 à Citallios et la municipalisation des crèches de Bois-Colombes ;
- des reprises sur amortissements et des régularisations pour 22,2 M€ ;
- l'intégration de frais d'études au coût des travaux pour 0,3 M€.

III. LE RÉSULTAT DE CLÔTURE 2016 ET SON AFFECTATION

A l'issue de l'exercice budgétaire, les dépenses et recettes ayant fait l'objet d'un engagement mais non ordonnancées au 31 décembre de l'exercice peuvent être reportées sur l'exercice suivant.

Ainsi, au titre des restes à réaliser de l'exercice 2016, 22 606 400,10 € et 422 493,55 € seront respectivement reportés en section de fonctionnement et en section d'investissement, soit un montant total des charges de restes à réaliser de 23 028 893,65 €.

Les tableaux synthétiques ci-dessous retracent les résultats de l'exercice 2016 avant prise en compte des restes à réaliser :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	2 015 471 683,68	Dépenses	653 574 007,05
Recettes	2 558 162 105,88	Déficit antérieur	-147 391 343,51
Excédent antérieur	259 962 381,21	Recettes	555 338 660,01
TOTAL	802 652 803,41	TOTAL	-245 626 690,55

A cela, doit être ajouté le solde résultant de la dissolution du syndicat mixte Issy berges de Seine, du SIPS et l'internalisation du FSL, soit un excédent d'investissement de 1 347 748,23 € et un excédent de fonctionnement de 249 131,01 €, portant les résultats de l'exercice 2016 à :

	fonctionnement	investissement
Résultat de l'exercice 2016	542 690 422,20	-98 235 347,04
Résultat reporté collectivité	259 962 381,21	-147 391 343,51
Résultat reporté Syndicat Issy Berges de Seine	24 694,15	507 255,02
Résultat reporté SIPS	224 436,86	716 526,26
Résultat reporté FSL	0	123 966,95
Résultat global à affecter	802 901 934,42	-244 278 942,32

En application de l'instruction comptable M52, l'Assemblée départementale doit se prononcer par un vote sur l'utilisation de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement. L'emploi du résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement¹¹ ;
- à la couverture des restes à réaliser de la section de fonctionnement ;
- pour le solde éventuel, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en section d'investissement.

11 Il s'agit du cumul du résultat de clôture d'investissement et du solde des restes à réaliser.

Compte tenu du résultat de la section de fonctionnement constaté pour l'exercice 2016 (**802 901 934,42€**), je vous propose d'affecter ce résultat comme suit :

- **244 701 435,87 €** à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement dont **244 278 942,32 €** au titre du déficit et **422 493,55 €** au titre de la charge des reports ;
- **22 606 400,10 €** affectés au financement des restes à réaliser de la section de fonctionnement ;
- **535 594 098,45 €**, correspondant au solde affecté en excédent de fonctionnement.

Dans ce contexte contraint de baisse des dotations et d'augmentation des allocations individuelles de solidarités, le Département a su maintenir ses efforts en matière de solidarité et préserver la qualité des services offerts aux Hauts-séquanais sans accroître la pression fiscale pesant sur nos concitoyens.

La préservation des équilibres financiers de la collectivité résulte, d'une part, du dynamisme des recettes fiscales observée au plan national en termes de DMTO, d'autre part, d'une attention particulière à la maîtrise de ses dépenses de gestion courante.

Si la réduction des marges de manœuvre financières subie par les collectivités territoriales a eu pour conséquence un repli sans précédent de leurs investissements (- 17 % sur 2014 et 2015), le Département des Hauts-de-Seine a poursuivi son action volontariste de développement de son territoire au moyen d'infrastructures et équipements ciblés, modernes et respectueux de l'environnement.

Tel est le projet de compte administratif 2016 que j'ai l'honneur de présenter à notre Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Patrick Devedjian